

Charte d'engagements de l'École en matière de Transformation Socio-Écologique (TSE)¹

Consciente de son rôle décisif dans la formation des ingénieur·e·s-citoyen·ne·s de demain, confronté·es à des bouleversements d'une ampleur et d'un rythme inédits, mais aussi de l'effet d'entraînement qu'elle doit avoir sur son écosystème, Mines Nancy a décidé de prendre l'ensemble des engagements listés ci-dessous, conformes aux valeurs qu'elle défend et harmonisés avec les engagements pris par d'autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (cf. benchmark en annexe).

Ces engagements ne doivent pas être vus comme des contraintes supplémentaires, mais comme des opportunités d'imaginer ce que sera l'ingénieur·e de demain. Ils doivent ainsi s'inscrire dans une démarche positive et partagée, visant aussi à promouvoir la qualité de vie, l'écoute et l'entraide. Ils devront s'appliquer avec bienveillance et selon un principe de proportionnalité, chaque acteur contribuant à la mesure de ses capacités.

Les sous-paragraphes en italique illustrent les engagements formulés en gras. Ils n'ont pas vocation à être exhaustifs, mais présentent des leviers actionnables rapidement.

1. Conduire une réflexion collective et assurer une veille sur les métiers, le rôle et les valeurs de l'ingénieur·e dans un monde en transition(s).

Créer un groupe de travail transversal, réunissant personnel enseignant et non enseignant de l'école, élèves et alumni, avec l'objectif de redéfinir le rôle et les valeurs des ingénieur·e·s de Mines Nancy à la lumière des métiers qu'ils et elles exerceront dans le monde de demain (horizon "t + une génération").

Ce groupe de travail aboutira à un texte fondateur ("Manifeste") de la nouvelle démarche de l'école et de la vision du monde dans laquelle elle s'inscrit. Il sera soumis au Conseil de Perfectionnement et validé par le Conseil d'école, puis largement diffusé, en interne et en externe. Il servira de base à l'analyse puis à la modification de la maquette pédagogique globale engagée dès la rentrée 2023 (cf. engagement 2).

2. Élaborer et mettre en œuvre à partir de la rentrée 2023 un Référentiel de compétences et connaissances de l'ingénieur·e en matière de transformation socio-écologique.

Sur la base du Manifeste (engagement 1), définir un socle incontournable de connaissances et de compétences en matière de TSE, dont l'acquisition sera indispensable à l'obtention d'un diplôme d'ingénieur·e de Mines Nancy. Il prendra la forme d'un Référentiel, soumis à l'approbation de la Commission d'enseignement, et sera associé à la mise en place d'un « Quitus TSE ».

Pour assurer la validation de ce Quitus, la maquette pédagogique de l'école sera progressivement aménagée sur une durée de 4 ans, dans l'objectif que chaque élève-ingénieur·e suive à terme un minimum de 200 heures de formation dédiées aux problématiques TSE. Une labellisation interne sera mise en place afin d'estampiller les activités pédagogiques existantes ou nouvellement créées abordant les sujets TSE et qu'elles puissent ainsi être comptabilisées dans ces 200 heures.

Dès la rentrée 2023, un cours de tronc commun de 30 heures (3 ECTS) clairement dédié à ces sujets sera mis en place en 1A FICM et FIGIM.

¹ La transition socio-écologique désigne en général la démarche volontaire de modification profonde de notre modèle de développement dans l'objectif de construire une société écologiquement durable, socialement équitable et économiquement viable. À l'école, on retiendra le terme de « transformation socio-écologique » pour insister sur l'importance des changements à apporter.

3. Encourager, soutenir et accompagner la montée en compétence du personnel enseignant et non enseignant de l'école sur les enjeux socio-écologiques, afin de favoriser leur prise en compte dans toutes les activités pédagogiques et dans la vie de l'école.

Former tout le personnel enseignant et non enseignant de l'école aux enjeux de TSE : atelier « Fresque du climat », atelier « 2 Tonnes », tri des déchets, participation autorisée aux cours dédiés, etc. Mettre à disposition de tous des ressources documentaires spécifiques.

Créer, au sein de l'école, un « Forum TSE » : espace d'échange, de débat contradictoire et de partage de connaissances sur les choix techniques et leurs conséquences environnementales et sociales, afin que chacun·e puisse se faire un avis éclairé et critique sur les sujets controversés ou incertains. Par exemple : organiser des conférences/débats sur l'intérêt et les utilisations de l'intelligence artificielle et de la 5G.

Allouer des heures de service aux enseignant·e·s pour les aider à transformer leurs enseignements et soutenir financièrement les besoins de formation qui pourraient se faire sentir en s'appuyant par exemple sur la Fondation.

Favoriser autant que possible la reconnaissance des engagements du personnel non enseignant sur ces sujets (primes, évolution de carrière, etc.).

4. S'inscrire, à toutes les échelles, dans les mouvements collectifs promouvant les transformations socio-écologiques ; favoriser les échanges avec d'autres acteurs ayant les mêmes valeurs et inciter les partenaires de l'école aux bonnes pratiques.

Participer aux groupes de travail et de réflexion à l'échelle du Collégium L-INP, de l'Université de Lorraine, de l'Institut Mines Télécom, etc.

Signer l'Accord de Grenoble et veiller à sa mise en application.

Participer à la COP3 étudiante (Angers, 17, 18 et 19 Mars 2023).

Entamer une réflexion commune avec les acteurs du campus (laboratoires, autres écoles d'Artem et CROUS) afin de mettre en place localement des démarches vertueuses.

Favoriser l'esprit critique vis-à-vis des stratégies affichées par les partenaires de l'école ; les encourager à avoir des démarches vertueuses.

Favoriser la formation tout au long de la vie dans le domaine de la TSE en ouvrant les cours existants, les conférences, etc. aux alumni de l'école et aux acteurs du territoire. Plus largement, inscrire l'école au cœur de la Cité en lui faisant jouer pleinement son rôle de médiation scientifique sur les sujets TSE (sur le modèle de l'Agora Artem).

5. Mettre en place une gouvernance robuste, pérenne et transparente sur les sujets TSE, et déployer des moyens humains et financiers pour la transformation de l'école.

Pérenniser, dans sa forme et ses attributions, la Cellule TSE existante, composée de représentant·e·s du personnel enseignant et non enseignant, des élèves et des alumni. Lui allouer un budget annuel d'au moins 20 000 euros pour ses actions (organisation de la Rentrée du Climat, de séminaires et de conférences, mission pour une présence active dans les forums, les colloques, les groupes de travail, etc.) et faire en sorte qu'elle reçoive le renfort d'une personne (par exemple un·e professeur·e associé·e) qui dédiera un temps plein d'enseignant (soit 192 h « équivalent TD ») aux enjeux TSE.

Créer en complément un « Comité TSE » plus vaste, composé de référent·e·s des différents départements et laboratoires, se réunissant au moins une fois par an et ayant pour objectif de favoriser les engagements collectifs.

Associer systématiquement les étudiant·e·s à toutes les démarches.

Mobiliser la Fondation pour soutenir l'école dans ses actions TSE, par exemple au moyen d'une levée de fonds dédiée.

6. Faire un inventaire des impacts des activités de l'école sur l'environnement (émission de GES, impacts sur le climat, la biodiversité, etc.) et définir une trajectoire pour leur réduction reposant sur des indicateurs chiffrés.

Mesurer et publier tous les 2 ans l'empreinte carbone de l'école et s'engager dès la rentrée 2023 sur une politique quantifiée de réduction graduelle de celle-ci. Ne plus autoriser les déplacements en avion pour les voyages pédagogiques (semaines départementales) dès l'année universitaire 2022-2023 et, plus largement, veiller à limiter les émissions de GES que ces voyages occasionnent en faisant systématiquement leur bilan carbone. Mettre en place un plan de mobilité pour les déplacements pendulaires des élèves et du personnel.

Faire un inventaire de la biodiversité du campus et élaborer des actions pour la préserver.

Suivre et optimiser les consommations d'eau et d'électricité, ainsi que la production de déchets. Par exemple : baisser le chauffage, installer des détecteurs de présence pour l'éclairage, favoriser le tri des déchets, réduire la production de déchets lors des événements conviviaux, supprimer les gobelets jetables des distributeurs de boissons chaudes, agir en matière de sobriété numérique, mettre en veille les écrans de communication dans l'école lorsqu'ils ne sont pas nécessaires, etc.

Ajouter des critères d'éco-responsabilité lors de tous les achats ou inciter l'Université à le faire, notamment pour le papier ou encore pour la consommation d'électricité (se fournir en partie avec de l'énergie d'origine renouvelable).

7. Suivre la démarche de transformation de l'école.

En interne, utiliser un outil d'auto-évaluation de la démarche, tel que celui du « label DD&RS » (<https://www.label-ddrs.org>).

Publier une feuille de route révisée annuellement, explicitant l'intégration des enjeux socio-écologiques dans la stratégie globale de l'école à court, moyen et long terme. Faire évaluer tous les 2 ans la démarche par un.e référent.e ou un organisme externe (audit).

Se positionner dans les classements d'écoles d'ingénieur.e prenant en compte des critères sociaux et environnementaux.

Approuvé en séance du Conseil de Mines Nancy le 7 décembre 2022


François ROUSSEAU
Directeur Général
Mines Nancy


Anne LAUVERGEON
Présidente
Conseil de Mines Nancy